

**- VILLE D'ORCHIES -**

Arrêté n° 126-2025  
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire,

COMPTE tenu de la demande d'ENEDIS d'effectuer le remplacement du transformateur au poste WatreLOT au niveau du n° 2 ;

COMPTE tenu qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation pour effectuer ces travaux en toute sécurité ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** La rue Louis WatreLOT sera interdite à la circulation et au stationnement, à compter du 28 mai 2025 et pour une durée de 2 jours.

**ARTICLE 2** ENEDIS est chargé de la fourniture, la mise en place et en service du matériel de signalisation, d'interdiction, et de sécurité.

**ARTICLE 3** Tout stationnement gênant et interdit pourra occasionner une verbalisation et mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

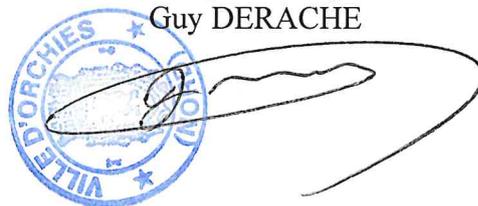
**ARTICLE 4** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5** Mme la Commandante de la brigade de gendarmerie d'Orchies, M. le Chef de Poste de la police municipale, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : - ENEDIS Service Exploitation – 981 Bd de la République – 59500 DOUAI

Fait à Orchies, le 12/05/2025

L'adjoint délégué,  
Guy DERACHE



Certifié exact,  
Le Maire,

DST

DGS